

Décision

Générale

colonial

Décision n° 428 14/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois pour en jouir à Ancenis (Loire-Inférieure), est accordé à M. Maubert (Gorges), contrôleur de 1er classe des transmissions coloniales, M. Maubert rejoindra son lieu de congé par première occasion Maritime, pour compter du 15 avril 1949 et voyagera en 1er classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie).